
Lignes directrices OA



Lignes directrices pour gérer les comportements perturbateurs affectant les Outremangeurs Anonymes

Ces lignes directrices ont été élaborées grâce à l'expérience des membres d'OA et du conseil d'administration, qui ont contribué à leur création. Elles reflètent les Traditions et les Concepts de service d'OA tels que présentés dans nos publications approuvées par la conférence d'OA. Ces lignes directrices sont de fortes suggestions basées sur l'expérience de ceux qui nous ont précédés. Elles ne remplacent pas la conscience de groupe locale, mais nous encourageons les groupes et les organismes de service d'OA à considérer attentivement ces suggestions avant d'agir contrairement à celles-ci.

Les lignes directrices sont conçues pour aider les membres dans des situations où une réunion OA (ou la participation à une réunion) est perturbée par le comportement d'un ou plusieurs membres, à l'intérieur ou à l'extérieur d'une réunion, que ce soit en face-à-face ou virtuel. Heureusement, de telles perturbations sont rares. La perturbation peut aller d'un comportement subtilement agaçant à un comportement dangereux. Bien souvent, le comportement est involontaire. Voici des exemples de problèmes que vous pourriez rencontrer lors de votre réunion :

« Ma réunion habituelle a un problème avec un membre qui est perturbateur. Elle parle hors de son tour et discute avec les autres personnes. Les gens sont inquiets et le groupe perd des membres. Que devrions-nous faire ? »

« Ma réunion habituelle a un problème avec un membre qui agit de manière menaçante. Les gens ont peur et sont bouleversés ; beaucoup ne reviennent pas à la réunion. À part une action en justice ou contacter la police, OA a-t-il une politique sur la manière de gérer les membres difficiles ? »

« Un de nos membres a fait des avances sexuelles inconvenantes à un autre membre. Comment le membre et le groupe devraient-ils gérer cette situation ? »

« Certains membres de mon groupe d'origine contrôlent de manière excessive leurs filleuls et disent spécifiquement que, pour être considérés comme abstinents, les membres doivent arrêter de prendre des médicaments et suivre un plan alimentaire spécifique. Comment pouvons-nous gérer cela ? »

« Pouvons-nous exclure un membre d'une réunion ou d'OA ? »

Il n'y a pas de réponses faciles. Bien qu'OA n'ait pas de politique écrite sur les comportements perturbateurs, nous pouvons nous référer à notre littérature et aux Traditions.

- D'après la 1^{re} Tradition dans « Les Douze Étapes et les Douze Traditions des Outremangeurs Anonymes, Deuxième Édition » : « Ainsi, l'unité des OA est une question de vie ou de mort pour nous. Cependant, l'unité n'est pas toujours facile à préserver [...] Mais, en tant qu'individus, si nous ne plaçons pas le bien-être commun de la Fraternité au-dessus de nos points de vue personnels, OA [...] perdrait cette force issue de notre unité à tous. » (P. 96).
- D'après la 3^e Tradition dans « Les Douze Étapes et les Douze Traditions des Outremangeurs Anonymes, Deuxième Édition » : « Il arrive parfois que des membres perturbent l'harmonie des réunions dans les groupes. Bien entendu, les groupes doivent protéger leurs membres de la violence ou du harcèlement. Les groupes sont appelés à confronter une personne qui se comporte de manière abusive en lui demandant de quitter la réunion. Même ces personnes ne sont pas bannies de façon permanente du groupe ni ne sont privées d'une chance de se rétablir. Heureusement, ces cas extrêmes sont rares. Nous constatons que la plupart des problèmes de personnalité peuvent être abordés plus facilement en tête à tête. » (P.113).

La 5^e Tradition nous dit que le but principal de chaque groupe d'OA est de transmettre le message de rétablissement à ceux qui souffrent encore. Chaque membre du groupe a donc la responsabilité de garder ce but principal à l'esprit. Si les actions d'un membre sont perturbatrices ou dangereuses, le groupe d'OA doit non seulement se protéger lui-même et ses membres, mais aussi s'assurer que le but principal pour lequel le groupe existe est respecté. Si ce n'est pas le cas, la réunion peut s'effondrer et beaucoup peuvent perdre l'occasion de se rétablir.

Comment une réunion qui se protège peut-elle causer des conflits et des controverses ? Chaque situation est unique et doit être évaluée individuellement. En discuter lors de votre réunion de conscience de groupe peut aider. Vous pouvez trouver utile de contacter votre intergroupe, conseil de service, région, ou le Bureau des Services Mondiaux pour apprendre comment d'autres ont géré de tels problèmes. Une lettre du président du conseil d'administration aux membres d'OA, en date du 6 octobre 2017, indique que, « Dans certains cas, les individus qui se proposent comme parrains peuvent aller au-delà des limites suggérées pour le parrainage... Ils doivent uniquement partager

ou suggérer des changements qui ont fonctionné pour eux dans leur parcours. Les parrains ne doivent pas donner des ordres ou faire des exigences. »

Alerter les groupes locaux, les intergroupes, et les conseils de service ou les conseils de service virtuels aux problèmes potentiels aide ces organisations à se préparer si l'individu perturbateur se présente à une autre réunion. Cependant, faites attention de mettre les principes avant les personnalités (12^e Tradition) et de protéger l'anonymat des membres ainsi que la confidentialité.

Des directives claires dans les formats de réunion (comme une déclaration concernant les discussions croisées ou des méthodes sûres pour choisir un parrain) peuvent prévenir la plupart des problèmes. Il peut être nécessaire de répéter les directives importantes plus d'une fois lors d'une réunion. Comme les réunions virtuelles manquent de contact face à face, il est crucial d'établir des directives basées sur des principes avant de créer un format de réunion. Comme notre format de réunion suggéré le stipule, « Le président de chaque réunion a le pouvoir de suggérer à quiconque partage qu'il ou elle est hors sujet ou parle trop longtemps. »

Lorsque vous abordez un membre perturbateur, commencez de manière informelle, en tête-à-tête si possible. Un ou deux membres de la réunion peuvent approcher l'individu perturbateur pour discuter du problème et chercher des solutions. Laissez-vous guider par les Douze Étapes et les Douze Traditions. Toujours s'efforcer de placer les principes avant les personnalités et traiter les autres avec gentillesse, patience, tolérance et amour. Il est préférable que les membres qui approchent l'individu perturbateur soient bien ancrés dans ces principes. Toute personne est la bienvenue à nos réunions, mais pas son comportement perturbateur. Rappelez-vous que nous traitons un comportement inapproprié. Vous pourriez avoir besoin de vous demander comment vous traiteriez une personne malade dans cette situation. Vous pourriez avoir besoin d'aborder la personne perturbatrice par téléphone. Cependant, vous décidez d'aborder la personne perturbatrice, il est souvent utile d'avoir un autre membre présent pour assurer votre propre sécurité.

Si une approche en tête-à-tête n'est pas possible, ou si l'individu est non communicatif ou non coopératif lorsqu'approché, il peut être nécessaire de tenir une conscience de groupe avec tout le groupe ou de former un comité spécial. Assurez-vous de fournir une écoute équitable à tous. Demandez à tout le monde de prier pour la volonté de Dieu et venez à la réunion avec des attitudes saines, tolérantes et de soutien. Les reproches et les accusations n'aident personne. La réunion peut décider que cet individu devrait être prié de partir pour le bien du groupe. Bien que nous ne puissions expulser personne

d'OA, nous pouvons demander à un membre perturbateur qui est réticent à changer son comportement de quitter la réunion et de rester à l'écart jusqu'à ce que l'affaire soit résolue. Cela peut être fait tout en respectant la 3^e Tradition ; nous ne nions pas à la personne l'adhésion à OA dans son ensemble. Si la perturbation est importante, il peut être nécessaire de déclarer des conséquences claires, y compris le dépôt d'une plainte formelle auprès de la police. Notre Tradition de l'anonymat (12^e Tradition) ne devrait jamais être utilisée pour couvrir un comportement dangereux de quelconque nature.

Autres suggestions

Dans tous les cas, des réunions solides peuvent minimiser les occasions de comportements perturbateurs. Avez-vous une réunion solide ? Votre réunion bénéficierait-elle de la réalisation d'un inventaire de groupe ? Utilisez-vous les suggestions de la liste de contrôle pour une réunion solide ? (Voir la liste des ressources à la fin de ce document.) Vous avez peut-être déjà des procédures en place pour gérer les comportements perturbateurs. Le format de réunion suggéré fournit des formulations, conférant au président de la réunion la responsabilité de gérer ces comportements. Des secrétaires de groupe bien préparés, des leaders ou des présidents — et une conscience de groupe informée — sont essentiels au bien-être des réunions.

Si les perturbations sont subtiles et reflètent une non-adhésion à la conscience de groupe ou au format de la réunion, envisagez d'organiser une réunion sur la 2^e Tradition ou la 5^e Tradition. Discutez en quoi la (les) tradition(s) vous a (ont) aidé(s) dans votre rétablissement.

Un président, un modérateur ou tout autre membre peut interrompre la part d'un membre perturbateur ou une éruption en appelant à une pause de cinq minutes et en utilisant la prière de la sérénité pour interrompre la perturbation et recentrer la réunion. Une courte pause ou un moment de réflexion silencieuse peut aider. Ces idées peuvent apporter suffisamment de pauses entre le comportement et la continuation de la réunion pour ramener tout le monde à se concentrer sur notre rétablissement d'OA.

Si le comportement comprend l'approche des membres (pendant ou après une réunion) pour des raisons inadéquates, incluant des propositions commerciales, des avances sexuelles ou d'autres actions inacceptables, les membres du groupe peuvent interrompre le comportement en rejoignant une conversation qui pourrait se transformer en autre chose et la rediriger. Par exemple, si vous avez un membre qui approche habituellement de nouveaux venus plus jeunes en tant que possible parrain, alors qu'un autre membre pourrait être une option plus saine et plus sûre, les membres peuvent interrompre et décourager la personne connue pour ce type de comportement.

Si le comportement perturbateur est subtil et principalement destiné à attirer l'attention, prenez la personne à part ou en ligne, écoutez ses préoccupations et demandez comment vous pouvez aider. Partagez un peu de votre propre expérience sur la manière dont vous vous êtes rétabli, pour que la personne puisse s'identifier et trouver ses propres solutions. Rappelez-vous l'expression, « Par la grâce de Dieu ».

La plupart des situations peuvent être résolues au sein du groupe. Cependant, si une personne semble représenter un danger pour elle-même ou pour les autres, il est alors approprié d'appeler la police. La police est formée pour gérer de tels cas.

Parfois, un membre est tellement bouleversé qu'il peut avoir besoin d'une attention immédiate. Dans une réunion en face-à-face, il peut être approprié pour quelqu'un de prendre ce membre à part pour offrir de l'aide. Dans une réunion virtuelle, un membre peut arranger pour contacter immédiatement la personne en détresse pour travailler en tête-à-tête hors ligne tandis que le reste du groupe continue sa réunion.

Vous pouvez gérer les perturbations dans les réunions virtuelles en parlant aux personnes en privé. Si cela ne réussit pas, la discussion lors de la réunion de conscience de groupe peut aider le groupe à trouver un moyen d'aborder le problème.

La technologie peut également être utile. Les réunions téléphoniques ont souvent accès à une interface Internet ou un « tableau de bord » qui permet aux modérateurs de couper le son ou de retirer un appelant perturbateur de la réunion. Dans les réunions virtuelles, assurez-vous qu'un modérateur ayant accès au tableau de bord est familiarisé avec les Traditions et ne coupe pas le son, ne supprime ou ne bloque un appelant qu'après que d'autres méthodes aient échoué. Les réunions en ligne offrent des options telles que la messagerie privée et les commandes de « bâillonnement ». Les modérateurs peuvent retirer un membre qui jure ou qui envoie du spam et fournir une explication publique.

Rappelez-vous qu'un membre n'est jamais banni de façon permanente d'une réunion (3^e Tradition).

Ressources

- Les Douze Étapes et les Douze Traditions des Outremangeurs Anonymes, Deuxième Édition (#990-2)
- Les Douze Étapes et les Douze Traditions par les Alcooliques Anonymes
- Les Douze Concepts du Service OA (# 330)
- Inventaire de Groupe OA (téléchargeable sur oa.org/document-library sous « Ressources de Groupe »)

- Liste de contrôle pour une Réunion Solide (téléchargeable sur oa.org/document-library sous « Ressources de Groupe »)
- Le Manuel d'OA pour membres, Groupes et Organes de Service : Opportunités de rétablissement (# 120)
- Format de Réunion Suggéré (téléchargeable sur oa.org/document-library sous « Formats de Réunion »)

Déclaration de responsabilité d'OA

De toujours tendre la main et le cœur d'OA à tous ceux qui partagent ma compulsion ; pour cela, je suis responsable.

Approuvé par le Conseil d'Administration d'OA

Outremangeurs Anonymes,® inc.
6075 Zenith Court NE
Rio Rancho, NM 87144-6424 USA Adresse postale : PO Box 44727, Rio Rancho, NM
87174-4727 USA
1-505-891-2664 • info@oa.org • oa.org

© 1991, 2008, 2018, 2019 Outremangeurs Anonymes, inc. Tous droits réservés.

Rev. 6/2022

Traduit par : Intergroupe OA Français de Montréal 4/2024